Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le 24/06/2024
ID : 026-200090629-20240612-DB_2024_28_2-BF

Eau Potable
Syndicat Intercommunal
Valloire - Galaure

Département de la Drôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre des membres	
Afférent au Syndicat	42
En exercice	42
Présent	25
Votant	28

Date de convocation : 05/06/2024

Affectation des résultats de l'exercice 2023

Délibération n°28-2024
Séance du 12/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze juin, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à 18H30 heures en session ordinaire à Bren sous la présidence de M. David BOUVIER.

Présents : MONNIER Yves, GAUTHIER Patrick ,LACROIX Alain, MARGIRIER Agnès, ESCOFFIER Gérard, BLAIN Céline, CHAZALON Mickaël, FIGUET Max, COURMONT Denis, FAURE François, MORGUE Gilles, NOIR Alain, BOUILLY David, CHRIST Agnès, SARRAZIN Stéphane, ROBERT Ludovic, COQUERAY Norbert, DERNAT Marin, GUILLIEN Alexandre, ROZIER Jean-Marc, SIRERA Daniel, SAPET Didier, MOUNIER-VEHIER Gilbert, BRUNET Pascal.

Excusés et absents : JACQUET Hervé, FROGET Jean-Rémi, BOITEL Romain, FOUREL Claude, CHAREYRE Yves, FOURT Romaric, ROUSSELET Cédric, RIGNOL Philippe, DOSSARD Anthony, MONTAGNE Ludwig, LACROIX Ludovic, DESSERTENNE Thierry

Pouvoirs : SEVENIER Stéphanie donne pouvoir à MARGIRIER Agnès, FRIZE Pierrick donne pouvoir à FAURE François, DESSERTENNE Thierry donne pouvoir à CHRIST Agnès.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Compte tenu des résultats de l'exercice 2023,

* décide d'affecter la somme de **634 092,54 €,** correspondant au besoin de prélèvement pour la section d'investissement, au compte 1068 du Budget Supplémentaire de l'exercice 2024.

*Décide d'affecter l'excédent cumulé de fonctionnement fin 2023 de **151 163,07 €** sera reporté à la ligne 002 en recettes de fonctionnement du Budget Primitif de l'exercice 2024.

* Décide d'affecter l'excédent cumulé d'investissement fin 2023 de **635 807,46 €** sera reporté à la ligne 001 en recettes d'investissement du Budget Primitif de l'exercice 2024.

Fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président,
David BOUVIER

SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU POTABLE VALLOIRE - GALAURE